

Valais

### *Querelle linguistique nationale*

## **Le directeur général de l'instruction publique Christophe Darbellay à propos du français précoce : «ne jetons pas tout par-dessus bord»**

*La Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique souligne l'importance de la deuxième langue nationale. Son président, Christophe Darbellay, explique ce que signifie cette décision pour les cantons frondeurs.*

Julian Spörrli

Plusieurs cantons de Suisse orientale veulent bannir le français précoce au niveau secondaire. Le Conseil fédéral menace d'intervenir. Et la Suisse romande estime que la cohésion nationale est menacée. C'est sous ces auspices que les directeurs et directrices cantonaux de l'instruction publique se sont réunis à Lucerne pour leur assemblée annuelle.

Ils étaient sous pression pour définir une position commune malgré le durcissement des fronts. Il en résulte une déclaration publiée vendredi. Les membres de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) y soulignent que la Suisse est une nation de volonté qui doit investir dans la cohésion nationale. Un «contact précoce avec une deuxième langue nationale» est important.

### **Voici comment les directeurs de l'éducation veulent procéder**

Pourtant, la Suisse alémanique connaît d'énormes lacunes en matière de connaissances du français, et inversement en Suisse romande pour ce qui est de l'allemand. Les membres de la CDIP reconnaissent la nécessité d'agir. Premièrement, ils veulent donc examiner une adaptation des objectifs de formation : autrement dit, discuter des connaissances à atteindre après la scolarité obligatoire et de la manière dont elles doivent l'être.

Deuxièmement, il s'agit d'«explorer» la marge de manœuvre de l'article 4 du concordat HarmoS, comme l'indique la déclaration. Il s'agit de l'accord conclu en 2004 entre les cantons pour que la première langue étrangère soit enseignée au plus tard à partir de la 3e primaire et la deuxième langue étrangère au plus tard à partir de la 5e classe. L'une d'entre elles doit être la deuxième langue nationale.

C'est écrit noir sur blanc dans le concordat HarmoS. Que reste-t-il donc à explorer ? La déclaration reste floue sur ce point. Les directeurs de l'instruction publique semblent hésiter à se prononcer explicitement en faveur du modèle actuel 3e classe/5e classe, même si tout y conduit.

### **Darbellay : un signe aux parlements cantonaux**

Le président de la CDIP, Christophe Darbellay, affirme que la marge de manœuvre ne réside pas tant dans le choix de l'année scolaire à partir de laquelle une langue est enseignée que dans la manière de le faire. La qualité de l'enseignement peut être améliorée par des séjours linguistiques ou par l'adaptation des plans d'études, selon Darbellay. «Notre position est un signe clair des directrices et directeurs de l'éducation aux parlements

cantonaux : Nous sommes d'accord pour dire qu'il ne faut pas tout jeter par-dessus bord,» dit Darbellay. La déclaration a été adoptée à l'unanimité.

A Lucerne, les directeurs de l'éducation ont également discuté de la proposition de compromis du conseiller d'Etat nidwaldien Res Schmid (UDC). Il demande de commencer le français en 5e année et l'anglais au niveau supérieur. Aucun vote n'a eu lieu. La discussion sur cette proposition se poursuit.

### **Les conséquences pour les cantons rebelles**

Reste la question suivante : que signifie cette déclaration pour des cantons comme Saint-Gall et Zurich, dont les parlements se sont récemment prononcés en faveur du report de l'enseignement du français au niveau supérieur ? «S'ils voulaient appliquer la décision 1:1, ils devraient, à ce jour, se retirer du concordat HarmoS», explique Darbellay. «Mais avant d'en arriver là, il y a encore beaucoup d'eau qui coule le long du Rhône.»

Le Conseil d'Etat valaisan fait remarquer que les cantons comme Zurich ont deux ans pour concrétiser la mise en œuvre. Durant cette phase, de nombreuses discussions politiques sont encore à l'ordre du jour - du travail gouvernemental à une éventuelle votation populaire en passant par des processus parlementaires. La CDIP souhaite utiliser ce temps pour présenter une alternative convaincante au statu quo. «Nous espérons ainsi pouvoir quand même éviter le report du français au niveau supérieur dans les cantons concernés», dit Darbellay.